

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EF
Etablissement français du sang

**Décision n° DS 2009-07 du 27 avril 2009 portant délégation de signature
à l'Etablissement français du sang**

NOR : SASO0930536S

La présidente par intérim de l'Etablissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;
Vu la délibération n° 2000-03 du conseil d'administration en date du 7 juillet 2000 ;
Vu la décision n° 2003-09 nommant Catherine DESSEIN directrice générale de l'Etablissement français du sang en date du 8 septembre 2003 ;
Vu la décision nommant Raymond SMUCZYNSKI secrétaire général de l'Etablissement français du sang Nord de France en date du 23 décembre 1999 ;
Vu la note n° 09-117 de Didier HOUSSIN, directeur général de la santé, désignant Catherine DESSEIN présidente de l'Etablissement français du sang par intérim, en date du 22 avril 2009,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Raymond SMUCZYNSKI, secrétaire général de l'Etablissement français du sang Nord de France, à effet de signer, au nom de la présidente de l'Etablissement français du sang par intérim, tout document et acte relatifs à l'acquisition d'un local commercial (lot 2329) au sein d'un ensemble immobilier situé avenue Charles-Saint-Venant, 59000 Lille.

Article 2

La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, entrera en vigueur le 30 avril 2009.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2009.

La présidente par intérim,
C. DESSEIN